

6

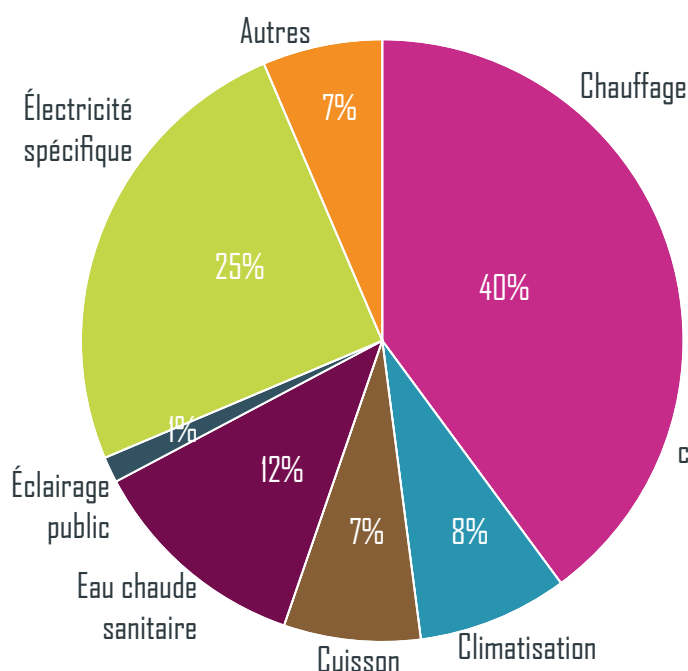
Le tertiaire

13% GES
20% conso

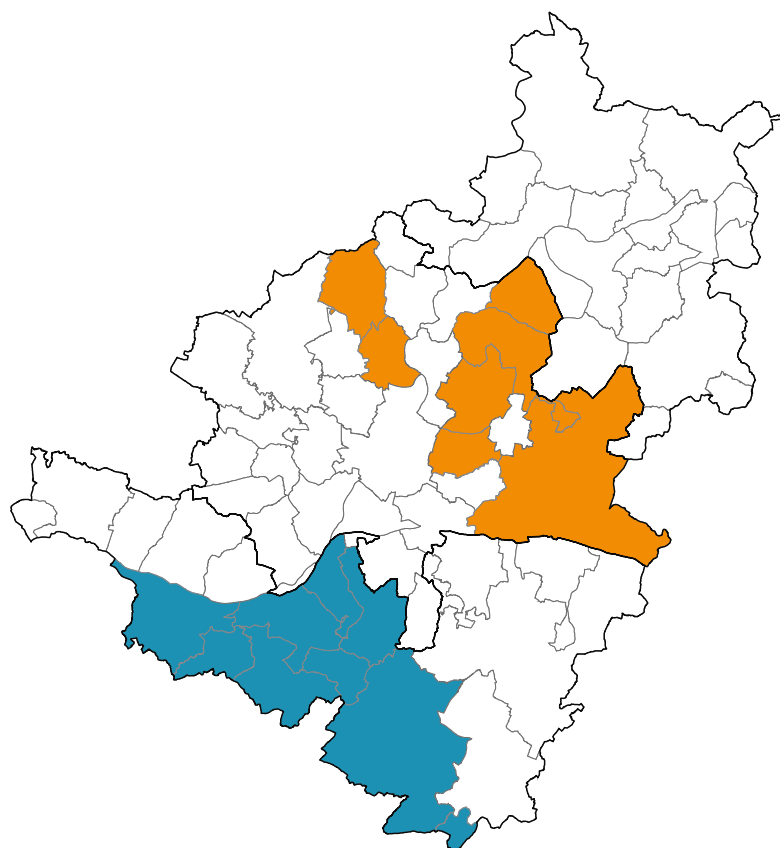
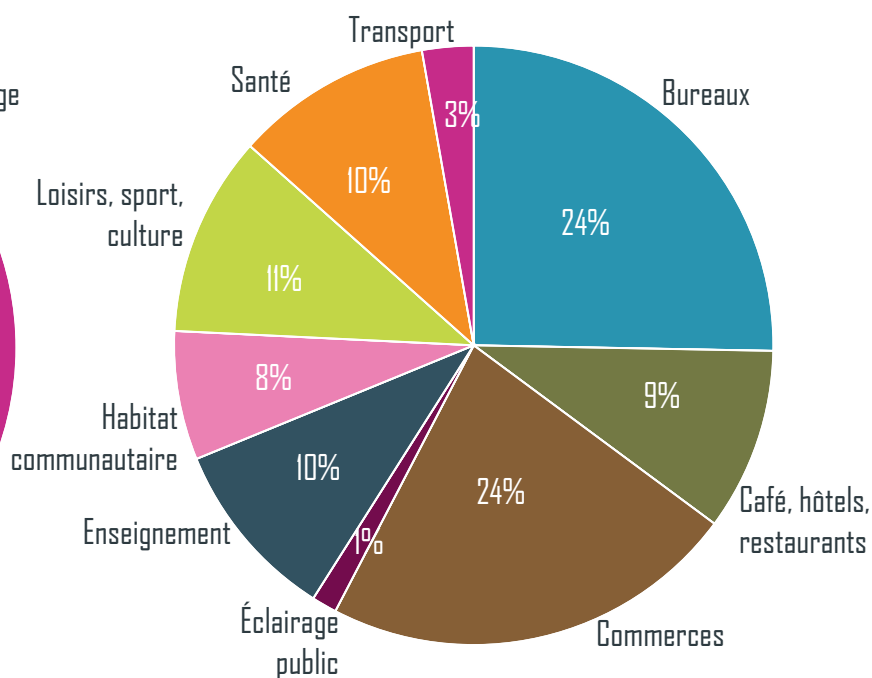


LES GRANDS CHIFFRES

Répartition consommation d'énergie par usage (PMLA)



Répartition des consommations par sous-secteur (PMLA)



Collectivités adhérentes au service du Conseil en Énergie Partagé (CEP)

Angers Loire Métropole

- Cantenay-Épinard
- Feneu
- Loire-Authion
- Saint-Barthélemy-d'Anjou
- Sarrigné
- Soucelles
- Verrières-en-Anjou
- Villevêque

Loire Layon Aubance

- Aubigné-sur-Layon
- Beaulieu-sur-Layon
- Bellevigne-en-Layon
- Chalonnnes-sur-Loire
- Chaufonds-sur-Layon
- Denée
- Mozé-sur-Louet
- Rochefort-sur-Loire
- Val du Layon

COMMENTAIRES

La combustion de bois dans les installations individuelles peu performantes (foyer ouvert) est particulièrement problématique puisqu'il émet la quasi-totalité des particules fines et des COVnm d'origine énergétique du secteur. Le bois-énergie est cependant particulièrement intéressant pour réduire les émissions GES du secteur, il convient donc de l'utiliser dans des conditions maîtrisées (installations performantes et combustible de bonne qualité).

Le secteur tertiaire a consommé **1 528 GWh en 2014**. Angers Loire Métropole cumule près de 90% de la consommation du secteur. Les deux principaux sous-secteurs sont les bureaux et les commerces. Toutefois, l'habitat communautaire est un troisième sous-secteur important pour Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance.

Les bâtiments consomment principalement de l'électricité (51%) et du gaz (29%). Sur le territoire de Loire Layon Aubance, l'électricité occupe même une place prépondérante avec 72% de la consommation du secteur.

Il est également important de noter que pour Loire Layon Aubance, la consommation d'énergie pour le chauffage n'est que de 29% (40% à l'échelle du Pôle métropolitain) et celle de l'électricité spécifique de 34% (25% à l'échelle du Pôle métropolitain).

Il est difficile de connaître précisément le stock de bâtiment tertiaire à l'échelle du Pôle métropolitain Loire Angers. On peut néanmoins s'appuyer sur l'observatoire 2017 de l'immobilier d'entreprise réalisé par le CCI de Maine-et-Loire. Il dénombre un stock d'environ 70 000 m² pour le Pôle métropolitain.

Si on peut se faire une idée globale du volume de m² de bureaux, il est nettement plus complexe d'en connaître les caractéristiques (âge, état, procédés de construction...) et donc le potentiel global de rénovation. De plus, ce stock de bureaux est potentiellement constitué d'opérations récentes. Par ailleurs, des programmes phares de tertiaire sont en cours à Angers (Saint-Serge, Gare St Laud...).

ENJEUX / PISTES

- Optimiser et rénover le parc de bâtiments publics
- Favoriser l'installation de production d'énergies renouvelables (chaleur, électricité)
- Eviter le recours à la climatisation
- Respecter l'arrêté du 25/01/2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels
- Accompagner les entreprises à agir (conseil, opérations collectives d'audits énergétiques,...)
- ...

? *lexique*

COVnm Composés organiques non volatiles

GES Gaz à effet de serre

GWh Giga Watt heure

LEADER Programme européen

ILS LE FONT...

- En 2018, le Pôle métropolitain Loire Angers a lancé un appel à projet LEADER pour la rénovation énergétique des bâtiments publics
- Depuis 2016, le SIÉML développe le service du Conseil en Energie Partagé auprès des collectivités du département en complément du dispositif existant sur Mauges communauté. Ce service permet de mutualiser les compétences d'un conseiller énergie sur plusieurs communes pour assurer le suivi de la consommation d'énergie et accompagner les projets de rénovation/construction de la collectivité.
- Depuis 2009, le Fonds d'Intervention pour les économies d'énergie (FIPEE 21) mis en œuvre par le SIÉML, aide les collectivités à financer les travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti
- ...